



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 19 janvier 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 39
- Votants par procuration : 1
- Total des votants : 40

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf du mois de janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le douze janvier deux mille vingt-et-un, se sont réunis au sein de la salle de Saussezemare-en-Caux, sous la présidence de Monsieur Franck REMOND, Président.

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. DONNET Xavier, Conseiller Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme RAMOS DA SILVA, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEZ Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE- YMAUVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, (Arrivé à 18h40)
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, (Arrivée à 18h40)
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SEMENT Christelle, Conseillère Suppléante de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

PROCURATIONS :

- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE

MEMBRES EXCUSES :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme DAVANNE Isabelle, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe,
- M. COURSEAUX Pierrick, Directeur Général Adjoint,
- Mme LIVER-CARLESI Julie, Communication
- Mme GODEFROY Adeline, Secrétariat général.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BASILLE, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président remercie l'assemblée d'avoir répondu à cette première réunion de l'année 2021. Il présente ses meilleurs vœux aux conseillers et leurs proches et espère des évolutions sanitaires satisfaisantes.

La période est difficile pour tous, y compris pour les chefs d'entreprises pour qui il va falloir faire émerger de nouveaux projets.

2021 marque le réel début du mandat.

Le conseil des maires se réunit semaine prochaine sur plusieurs sujets.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 15 mars 2021.

Concernant le CRTE (contrat de relance et transition écologique), des communes ont fait part à la collectivité de leurs projets. Il faut que la communauté de communes puisse avoir une vision des projets dans les années à venir. Pour rappel, le CRTE est une contractualisation entre l'Etat et l'EPCI. Ensuite, un travail est réalisé avec les communes afin de voir ce qui peut y être inscrit. Les mairies ont également reçu un guide à ce sujet. Il faut que les projets soient vus à l'échelle du territoire.

Le CRTE est prévu d'être signé en juin. Ce contrat pourra également être signé en partenariat avec le Département et la Région si ces derniers le désirent.

A l'heure d'aujourd'hui, les services de Campagne de Caux échangent principalement avec la sous-préfecture du Havre, la DDTM. L'ADEME et le CEREMA vont sûrement nous aider sous forme d'assistants à maîtrise d'ouvrage.

Le PLUi doit également être approuvé vers le 15 juillet.

Les prochaines réunions de commission vont également arriver. Quasiment toutes les commissions ont eu lieu avant les fêtes.

Des dossiers importants vont voir le jour, notamment sur les volets déchets, eau et assainissement.

Monsieur BASILLE André est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président explique que le précédent compte-rendu a fait l'objet de demandes de rectification :

- Dans un premier temps, Mme SCHUFT était bien présente et non Mme SEMENT,
- M. NIEPCERON a demandé d'indiquer d'autres montants que ce qui a été inscrit dans le PV initial. Cela est remplacé par « M. NIEPCERON dit qu'il est possible que certains citoyens se disent que plus ils paient, moins ils trient. Il est souhaité un passage en douceur des 200 €, pourquoi pas, 3 à 3.5 % cette année puis la même chose les années suivantes. Il propose une augmentation de 7 €, soit 205 €. Pourquoi ne pas passer en régie ? Quel coût représente la location des camions ? »,
- M. BLONDEL a fait remarquer une erreur de pourcentage concernant la REOM. Il s'agit bien d'une augmentation de 10% et non de 8% qui a été voté contre à la majorité.

Monsieur le Président procède au vote de ce procès-verbal.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que l'ordre du jour n'est pas modifié et remercie le SIDESA qui est présent ce jour afin de présenter une synthèse des RPQS de l'année 2019.

Présentation des RPQS 2019 :

M. le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement présente Mme Honorine MABIRE et M. Victor LEDOUX, SIDESA.

Il précise que les questions posées en amont de la réunion trouveront réponses pendant ou après la présentation.

Le SIDESA commence sa présentation sur les RPQS 2019 eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Il précise que ce n'est qu'une extraction des données les plus importantes.

Un erratum sera réalisé prochainement car il y a des erreurs concernant les valeurs de volume sur la zone Bretteville/St Maclou du RPQS Eau potable.

Les RPQS sont basés sur les données du délégataire mais ne proviennent pas toutes des rapports d'activités des délégataires car, elles sont réglementaires.

Communauté de Communes Campagne de Caux

Conseil Communautaire du 19 Janvier 2021

Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2019



Goderville



Communauté de Communes Campagne de Caux



Présentation du territoire
(22 communes)



22 communes
15 319 habitants
(2019)

Les compétences



Conseil Communautaire - Goderville - 19/01/2021

2

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

- **Obligation réglementaire** pour les collectivités compétentes en eau et assainissement.
- La rédaction et la communication du rapport sont effectuées sous la **responsabilité du maire ou du président de l'EPCI** compétent.
- Le RPQS de l'année N doit être présenté à l'assemblée délibérante dans un délai de **9 mois** à compter de la clôture de l'exercice, **soit avant le 30 septembre de l'année N+1**.
- Le Maire présente le RPQS reçu de l'EPCI au conseil municipal **au plus tard le 31 décembre de l'année N+1** ([art.D.2224-1 à 5 du CGCT](#)).

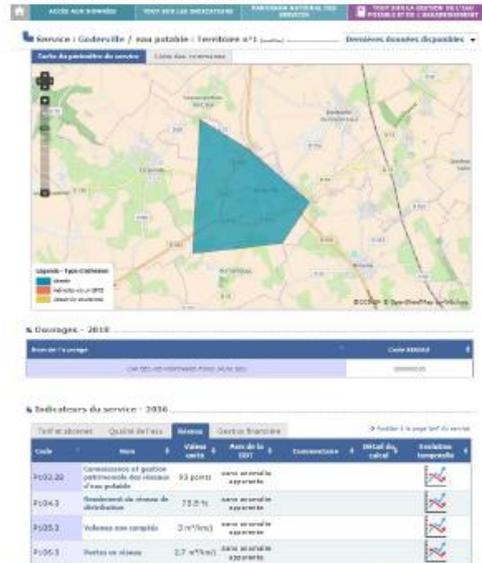


Conseil Communautaire - Goderville - 19/01/2021

3

Rapport Prix Qualité et Service (RPQS)

- Validation par le Conseil Communautaire ;
- Validation par les services de l'état (DDTM) ;
- Mises en ligne sur le site de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).



Redevances AESN

Un abonné domestique paye dans sa facture, les redevances suivantes :

- Redevance prélèvement (AEP) ;
- Redevance pollution domestique (AEP) ;
- Redevance modernisation des réseaux de collecte (AC)



recettes / redevances Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?



Ces redevances sont redistribuées (hors ponctions de l'Etat!) par le subventionnement d'actions sur le petit cycle (eau potable, assainissement) et grand cycle (pollutions diffuses, ruissellement) de l'eau et de communication « grand public ».

Evolution des redevances (2019-2024)

Pour la facture **Eau potable** :

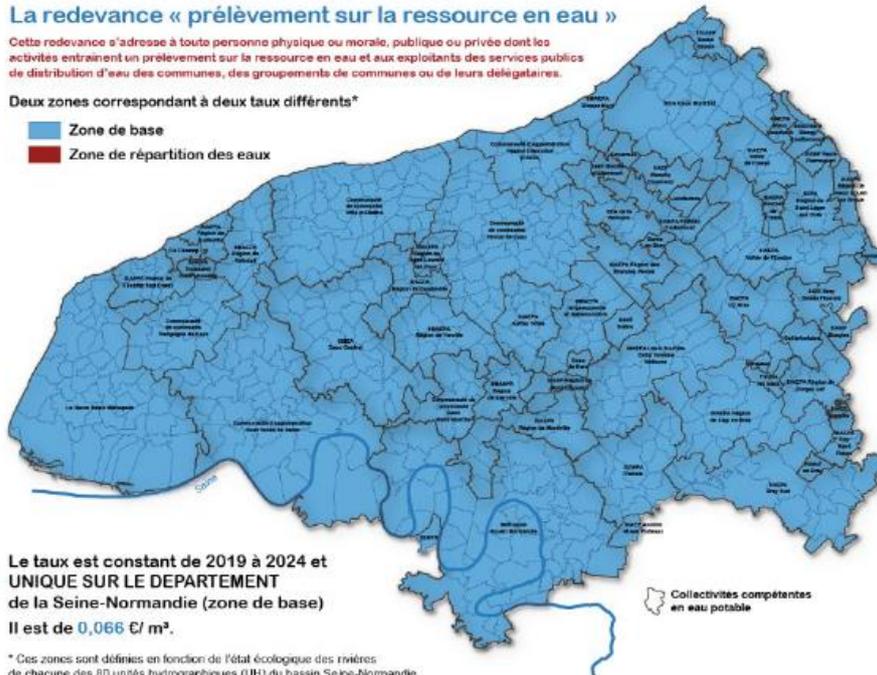
Redevance prélèvement : Passage en **zone de base** de tout le secteur de Campagne de Coeur (0,066 €/m³)

La redevance « prélèvement sur la ressource en eau »

Cette redevance s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau et aux exploitants des services publics de distribution d'eau des communes, des groupements de communes ou de leurs délégués.

Deux zones correspondant à deux taux différents*

- Zone de base
- Zone de répartition des eaux



Le taux est constant de 2019 à 2024 et **UNIQUE SUR LE DEPARTEMENT de la Seine-Normandie (zone de base)**
Il est de **0,066 €/m³**.

Collectivités compétentes en eau potable

* Ces zones sont définies en fonction de l'état écologique des rivières de chacune des 80 unités hydrographiques (UH) du bassin Seine-Normandie.



Evolution des redevances (2019-2024)

Pour la facture **Eau potable** :

Redevance pollution de l'eau d'origine domestique : Passage en **zone de base** (hormis pour Bréauté, Manneville-la-Goupil, Virville et Houquetot) (zone de base : 0,22 €/m³ - zone renforcée : 0,42 €/m³)

Pour la facture **Assainissement Collectif** :

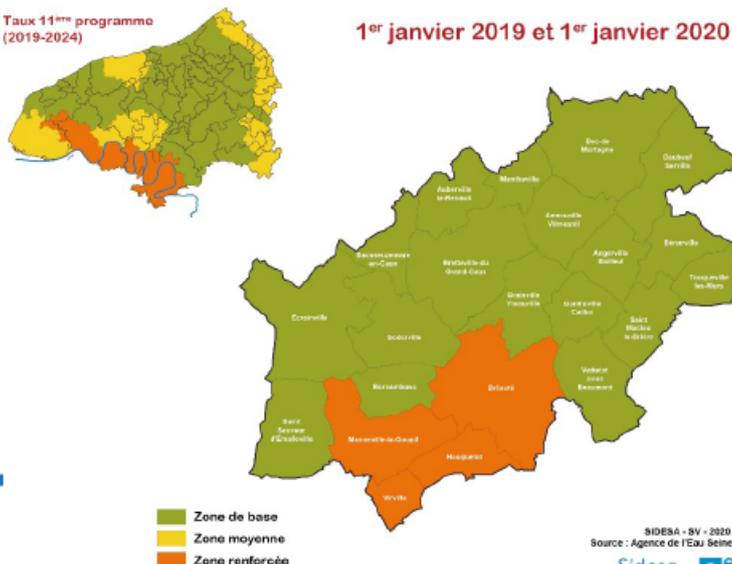
Redevance mo
constant : 0,185

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

taux

Taux 11^{ème} programme (2019-2024)

1^{er} janvier 2019 et 1^{er} janvier 2020



- Zone de base
- Zone moyenne
- Zone renforcée

SIDESA - 8V - 2020
Source : Agence de l'Eau Seine Normandie



Exploitants

Eau potable



Périmètre	Secteur de BRETTEVILLE SAINT MACLOU	Secteur de MANNEVILLE LA GOUPILO	Secteur de la commune de GODERVILLE	Secteur ex SIAEPA de CRIQUETOT
Mode de Gestion <i>Exercice 2019</i>	Affermage 	Affermage 	Affermage 	Affermage 

Assainissement collectif



Assainissement non collectif



Sidesa
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA NORMANDE A.S.

Conseil Communautaire - Goderville - 19/01/2021

8



Eau Potable

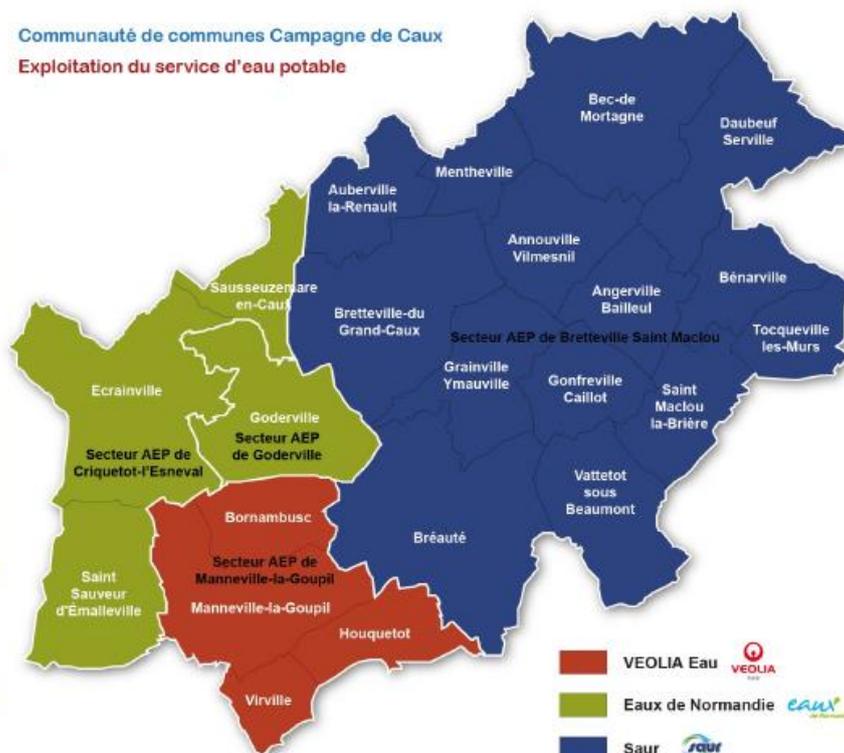
9

Secteurs de la compétence Eau potable

Communauté de communes Campagne de Caux
Exploitation du service d'eau potable

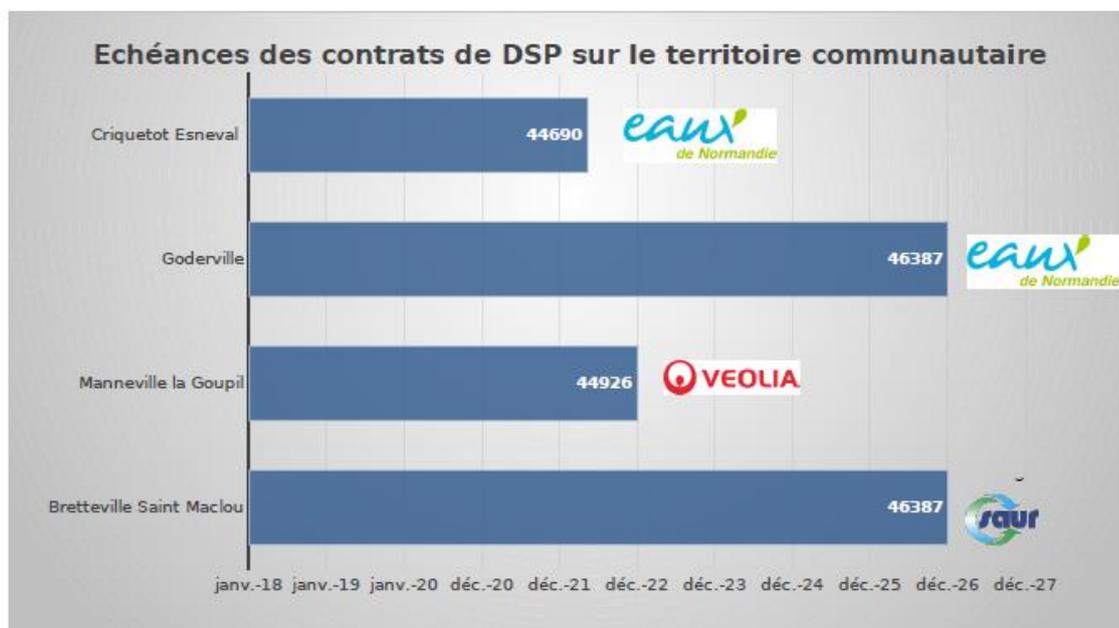
Compétence Eau potable répartie en 4 secteurs :

- Secteur Bretteville
- Secteur Criquetot
- Secteur Goderville
- Secteur Manneville



Sidesa

Exploitation du service



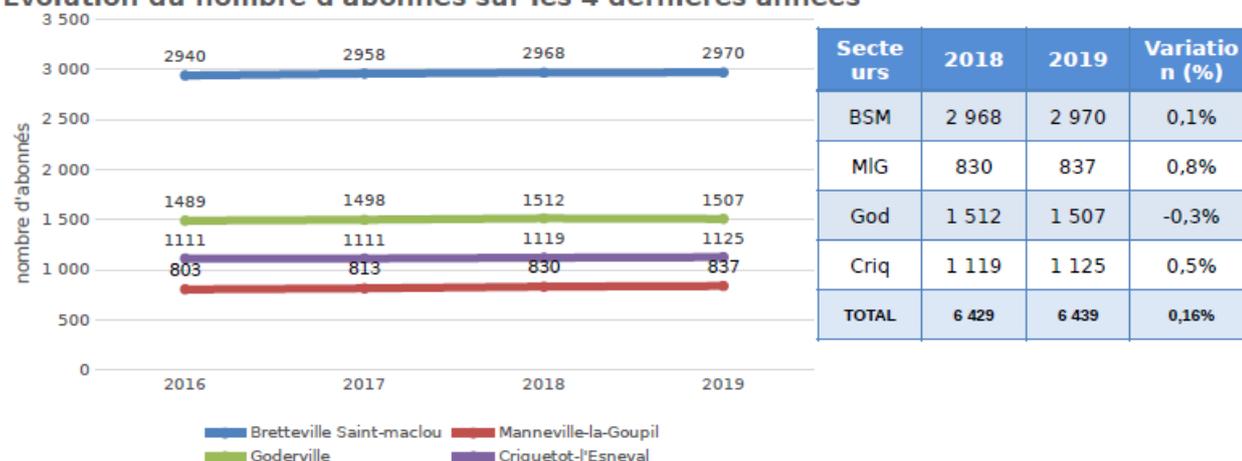
NB : le contrat de DSP du secteur de Bretteville (SAUR) a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

Sidesa

Conseil Communautaire - Goderville - 19/01/2021

Nombre d'abonnés

Evolution du nombre d'abonnés sur les 4 dernières années



Ouvrages

Production	1 captage + 1 forage (<i>Fond Jauni - Bec de Mortagne + St-Maclou la Brière</i>) Capacité administrative (DUP) de production d'environ 2 200 m ³ /jour
Stockage	7 ouvrages de stockage - Capacité totale = 2 185m ³
Suppression Reprise	2 stations de suppression
Réseau	306 km (<i>hors linéaire de branchements</i>)
Branchements	6 371 branchements
Compteurs abonnés	6 626 compteurs
Echanges d'eau	Interne : <ul style="list-style-type: none"> • Secteur Bretteville et secteur Manneville ; • Secteur Bretteville et secteur Goderville ; Externe, avec 3 collectivités : <ul style="list-style-type: none"> • SIAEPA de FSO : Achat secteur Goderville (peu utilisée) + Achat secteur Bretteville St-Maclou ; • CA Caux Seine Agglo : Achat secteur Bretteville St-Maclou + Vente secteur Bretteville St-Maclou ; • CU Le Havre Seine Métropole : Achat secteur Criquetot-l'Esneval.

NB :
diminution
vente d'eau
en 2019

Ouvrages de production et de stockage

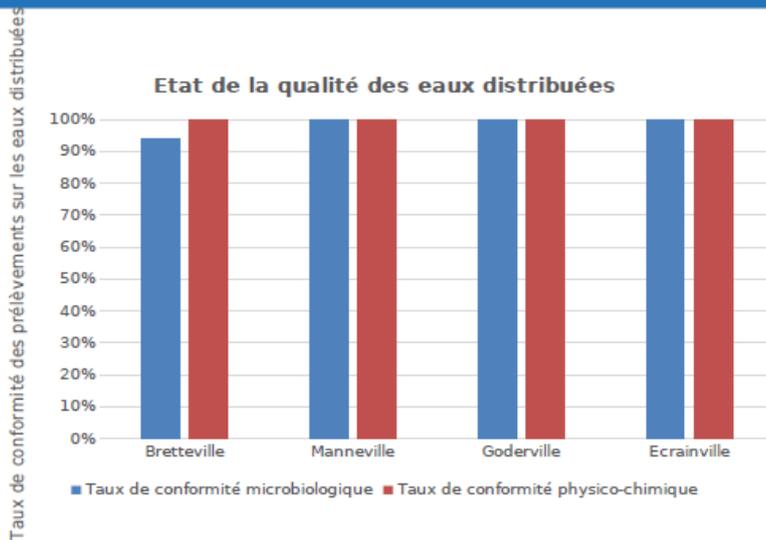
CAMPAGNE DE CAUX



Sidesa

Sidesa

Qualité de l'eau

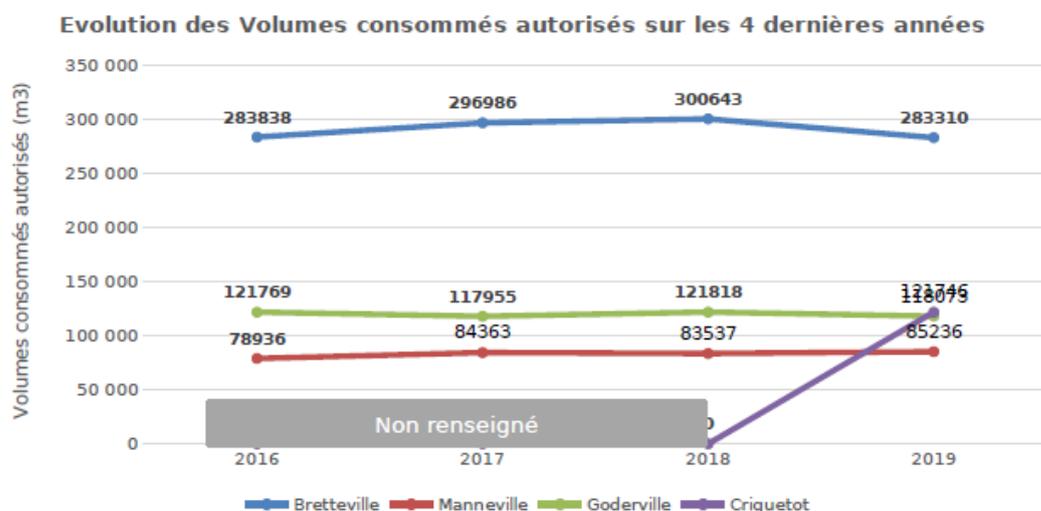


1 dépassement bactériologique de type E. Coli sur la commune d'Angerville-Bailleul (03/2019)

Secteurs	Nb de prélèvements ARS
BSM	38 (18 / 20)
MLG	40 (20 / 20)
Goderville	19 (10 / 9)
Criquetot	13 (5 / 8)
TOTAL	110 (53 / 57)

Sidesa

Evolution des volumes consommés autorisés



- **Volume annuel prélevé** 425 015 m³
- **Volume annuel produit** 377 155 m³
- **Volume annuel importé** 439 004 m³
- **Volume annuel exporté** 103 142 m³
- **Volume annuel mis en distribution** 779 123 m³
- **Assiette de facturation** 678 265 m³

Pourquoi la réglementation indique 2 NTU et l'ARS impose 1 NTU ?

M. le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, M FLEURY, précise qu'en arrêtant les pompes à 1 cela évite d'envoyer de la pollution dans la distribution. Si les pompes s'arrêtaient à 2 et dépassaient donc le seuil, de l'eau turbide serait envoyée dans les canalisations. En s'arrêtant à 1, arrêt automatique des pompes, il est sûr de ne pas polluer les eaux. Pollution signifie plusieurs brassages de réseaux, analyses, plusieurs jours sans distribution.

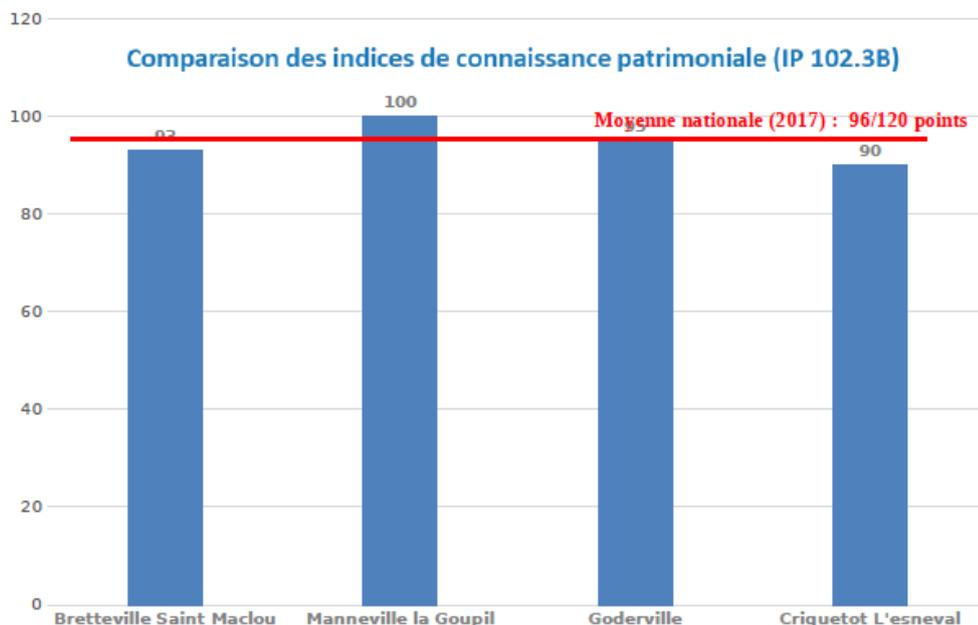
Sur la commune de Vattetot-sous-Beaumont, il y a un gros problème de turbidité. L'ARS a peut-être fait cette demande de 1 NTU afin d'obliger le territoire à construire une usine de filtration.

M. FLEURY répond que sur Campagne de Caux, quand l'eau est turbide, il y a au minimum un essai de redémarrage toutes les semaines. La commune de Vattetot-sous-Beaumont est alimentée par Caux Seine Agglo. Il ne connaît pas la pratique de Caux Seine Agglo sur le captage d'Angerville-Bailleul. Peut-être que l'alimentation par le château d'eau n'est pas suffisante. Une question a été posée dans ce sens à Caux Seine Agglo. Un retour est attendu. Un appui est réalisé sur le château d'eau de la commune de Bréauté.

M. LEDOUX précise qu'à terme ce forage n'est pas viable. Une étude de sécurisation est en cours.

M. FLEURY ajoute que cette étude est pratiquement finalisée. Il est maintenant attendu des orientations, des décisions. Ce sujet devait être abordé lors de la dernière commission et n'a pas pu l'être. Il le sera donc à la prochaine.

Indice de Connaissance Patrimoniaire (IP103.2)



NB : L'AESN peut doubler la redevance prélèvement si l'ICP < 40 points



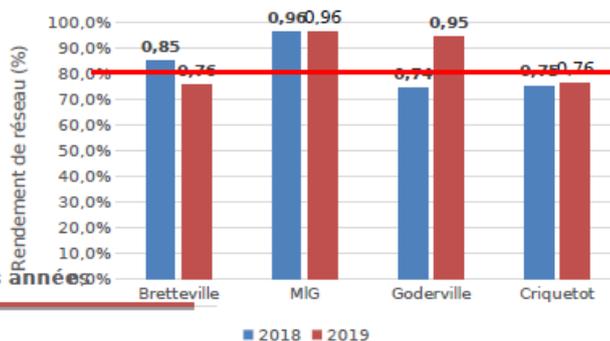
Conseil Communautaire - Goderville - 19/01/2021

18

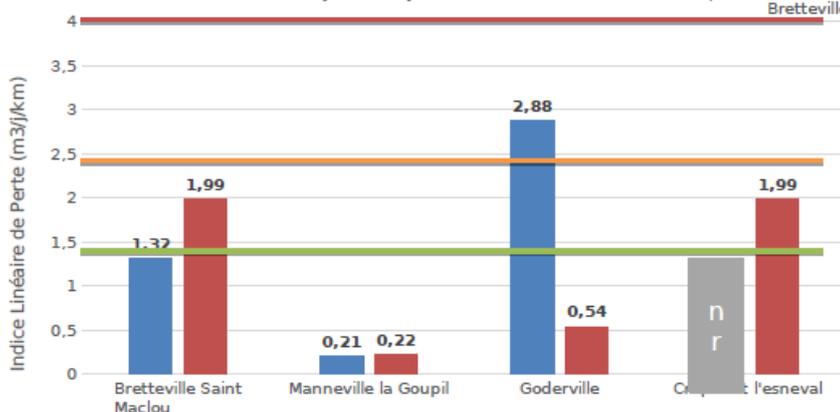
Performance des réseaux

Evolution de rendement (P104.3) sur les 2 dernières années

Moyenne nationale (2017) : 79,8%



Evolution de l'ILP (P106.3) sur les 2 dernières années



Médiocre

Acceptable

Bon

Consommation rurale	
Bon	< 1,5
Acceptable	1,5 à 2,5
Médiocre	2,5 à 4
Mauvais	> 4

Conseil Communautaire - Goderville - 19/01/2021

21

M. le Vice-Président répond à la question posée par la commune de Bretteville-du-Grand-Caux. Le rendement était de 86,84% sur Bretteville/St Maclou, le chiffre mentionné dans le rapport est erroné. Comment est calculé le rendement quand il n'y a aucune connaissance sur le volume facturé ? Depuis deux ans, il n'y a aucun relevé de compteurs.

M. le Vice-Président répond qu'un relevé contradictoire a été fait lors du premier trimestre 2019 quand il y a eu la passation de Véolia à Saur. Puis, un relevé a été fait au deuxième semestre 2019. Les calculs sont faits sur approximativement 400 jours.

La campagne de relevés a commencé en 2020 mais a très vite été interrompue par la COVID-19 et notamment le premier confinement. Plus de la moitié du territoire a été relevée à cette période-là.

La consommation sur Bretteville-du-Grand a augmenté de 24,89%.

M. LEDOUX précise qu'il y a eu un changement de délégataire et que l'estimation a été réalisée sur une certaine période de l'année. Une corrélation a été faite sur 400 jours. La donnée est donc moins fiable.

Le délégataire a produit plusieurs versions du rapport car il y avait plusieurs erreurs. Il faudra être vraiment attentif sur le rendement de réseaux des années 2021/2022.

La commune de Bretteville-du-Grand-Caux demande si en changeant de délégataire, il est possible de changer de volume.

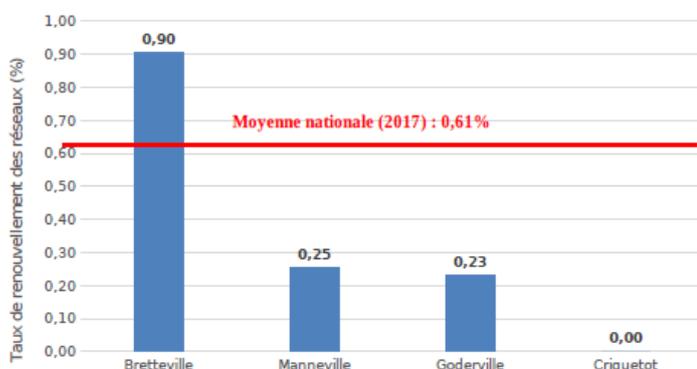
M. le Vice-Président ajoute qu'il a été fait un lissage sur une période. Il est évident que si les chiffres ont été pris sur la période du printemps, le remplissage de piscine, par exemple, peut fausser le calcul. Il s'agit d'estimations. Il ne faut pas prendre les données au pourcentage près. Les compteurs vieillissants peuvent également poser problème dans le calcul.

M. LEDOUX explique que la différence sur Goderville peut être expliquée en partie par la recherche de fuites, relativement importante au regard du nombre de kilomètres de réseaux.

Entretien et renouvellement de réseau

Secteurs	Nettoyage de réservoir	Recherches de fuites	Nb de fuites décelées et réparées
BSM	✓ (2 / 3)	0 ml	40
MIG	✓ (2 / 2)	1 164 ml	3
God	✓ (1 / 1)	2 228 ml	11
Criq	✓ (1 / 1)	1 336 ml	20
TOTAL	✓ (6 / 7)	4 728 ml	74

Taux moyen de renouvellement des réseaux - P107.2 (2015 - 2019)



Aucun renouvellement en 2019 sur tous les secteurs

Tous les châteaux d'eau ont été nettoyés dans l'année, à l'exception de celui d'Angerville-Bailleul. M. le Vice-Président précise qu'il a interdit l'accès au château d'eau d'Angerville-Bailleul car la structure du premier étage est en très mauvais état. Des photos du rapport d'expertise qui a été réalisé seront montrées aux élus de la commission.

Une expertise a été lancée sur l'ensemble des châteaux d'eau.

La campagne de nettoyage a commencé mais peut être stoppée en fonction de l'expertise en cours.

Une rénovation de château d'eau coûte environ 300 000 euros.

Renouvellement des équipements

Secteurs	Equipements renouvelés
Bretteville Saint-Maclou	<ul style="list-style-type: none"> • Alarme anti-intrusion - réservoir Angerville-Bailleul • Inverseur de chloration - forage de Saint Maclou la Brière
Manneville La Goupil	<ul style="list-style-type: none"> • 15 compteurs • Chloration, armoire de chlore et analyse de chlore (Surpresseur de Bornambusc) • Chloration et armoire de chlore (Réservoir de Houquetot)
Goderville	<ul style="list-style-type: none"> • 1 branchement • 5 compteurs
Criquetot-l'Esneval	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de renouvellement pour l'exercice 2019

Etudes et travaux envisagés ou en cours :

- Poursuite de l'étude de sécurisation ;
- Renouvellement de 295 ml de canalisation sur la commune de Bornambusc ;
- Etude diagnostique et schéma directeur d'eau potable.

M. le Vice-Président répond à une question posée en amont du conseil. En 2019 a été renouvelée environ 300 mètres linéaires de canalisations. En 2020, 400 mètres linéaires.

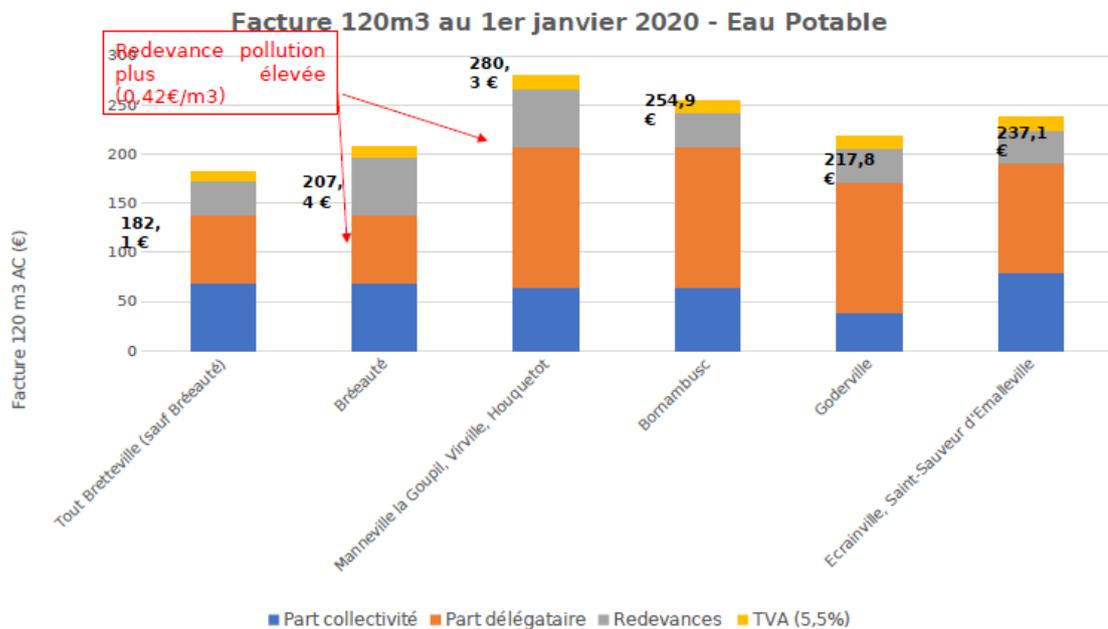
Le transfert des excédents n'est pas intervenu en même temps que le transfert des compétences. Deux ans après, les sommes dues ne sont pas encore versées en intégralité sur les comptes. Le lancement d'investissements est donc compliqué car il n'était pas possible de payer. L'objectif de 0,5 % de renouvellement des canalisations, soit 1,5 km par an n'a pas pu être réalisé l'année étudiée. Or l'objectif de 2022 est de pouvoir renouveler entre 6 et 12 km de canalisations par an. Le plan de relance peut être un appui à ce renouvellement de canalisations.

Il faut préciser que 0,5 % signifie qu'on renouvelle les canalisations tous les 200 ans. Normalement, le taux devrait être à 1,5 %, tous les 70 ans.

M. le Vice-Président explique toute la complexité de cette affaire. Il faut dans un premier temps, maîtriser le prix de l'eau afin qu'il reste raisonnable. 10 Millions d'euros sont en investissement sur les 9 prochaines années (réseaux, château d'eau, à renouveler). 2 % possible mais avec quel financement. Il est possible d'avoir de bonnes surprises sur les appels d'offres lancés qui peuvent être subventionnés et donc donner un peu de souffle à d'autres projets. Le seuil de 0,5 est un minimum, si possible de faire plus, on va le faire.

M. LEDOUX confirme les propos tenus concernant le taux de 1,5 % et dit qu'historiquement l'Etat finançait ces renouvellements, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. A l'heure actuelle, les collectivités et abonnés payent ces renouvellements de canalisation.

Prix de l'eau potable



En 2026, il y a l'objectif d'un prix commun sur le territoire de Campagne de Caux.

Positionnement en Seine-Maritime

Comparaison inter-services
Seine-Maritime
(97 services)



Communauté de communes
Campagne de Caux

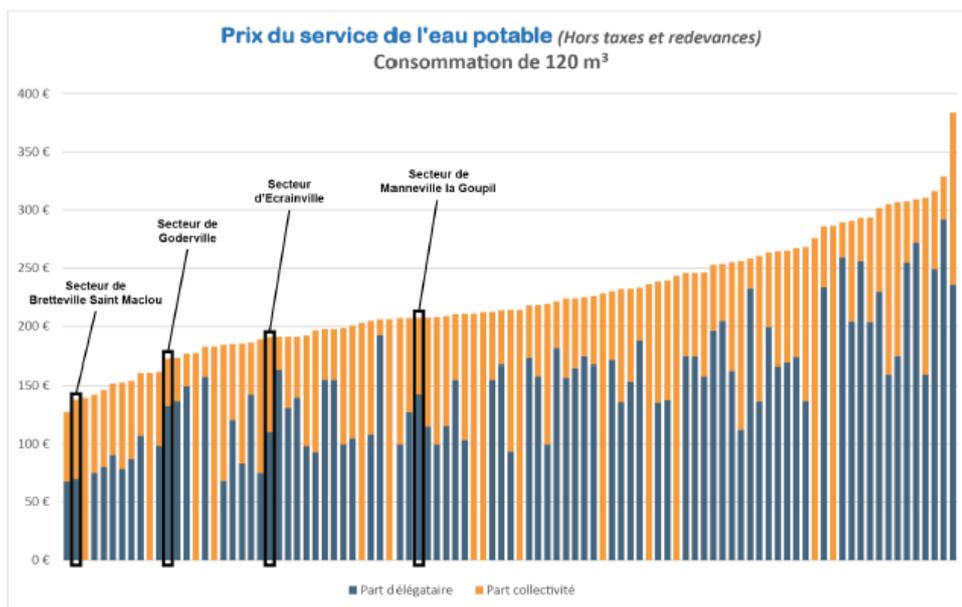
Secteur de Bretteville Saint Maclou

Secteur de Manneville la Goupil

Secteur de Goderville

Secteur d'Ecrainville

Prix de l'eau potable au 1er janvier 2020
ou 1er janvier 2019
(hors taxes et redevances)



Il est indiqué qu'on se réfère trop au prix de l'eau. Il faudrait se comparer au taux de renouvellement et non au prix bas de l'eau. Cette comparaison incite à ne plus rien faire en termes de travaux.



Assainissement Collectif

23

Territoire de Campagne de Caux

Service assainissement décomposé en 4 secteurs :

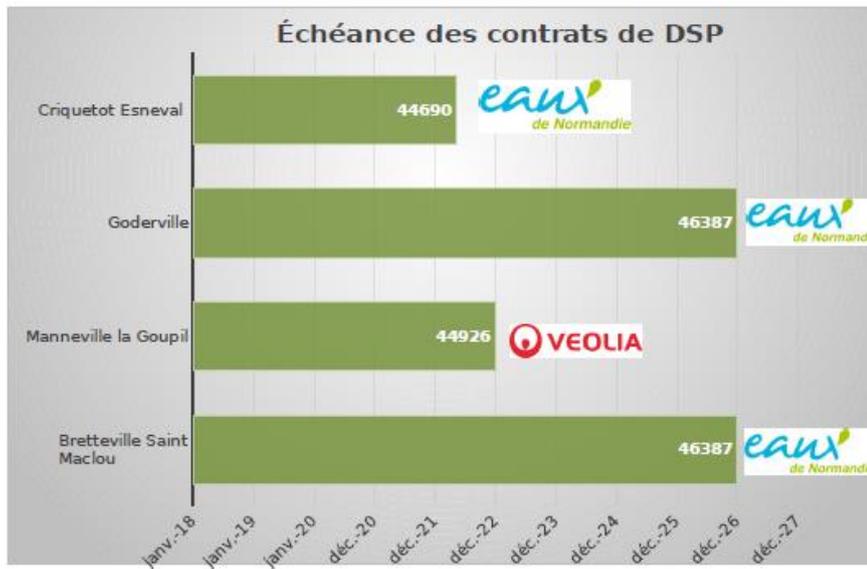
- Secteur Bretteville
- Secteur Criquetot
- Secteur Goderville
- Secteur Manneville

Communauté de communes Campagne de Caux
Exploitation du service d'assainissement collectif



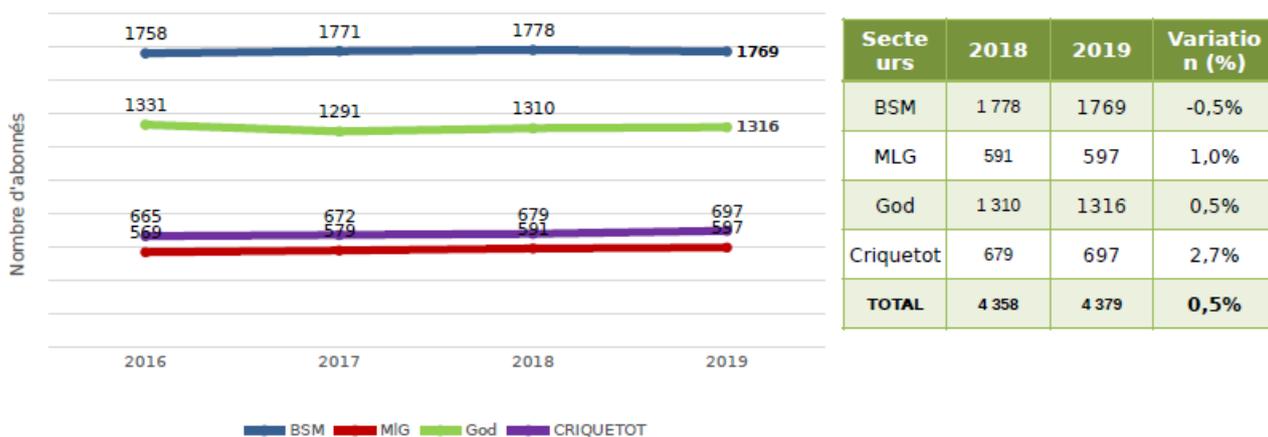
Exploitation du service

Au 1^{er} janvier 2020 : Goderville intègre la DSP de Bretteville Saint Maclou



Nombre d'abonnés

Evolution du nombre d'abonnés sur les 4 dernières années



Patrimoine

Réseau de collecte	119 km de réseau
Transfert d'effluents	53 postes de relèvement
Station de traitement	10 stations d'épuration actuellement - capacité totale : 13 080 EH - 4 lagunes + 6 boues activées
Ouvrages de gestion des boues	<ul style="list-style-type: none"> • centrifugeuse et serre solaire (STEP Goderville) • table d'égouttage (Bec de Mortagne) • Epaisseur (STEP de Bretteville-en-Caux) • Lits plantés de roseaux (STEP de Virville et Manneville la Goupil)
Déversement d'effluents entre collectivités	<p>Futurs déversements :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Commune de Bréauté et Vattetot-sous-Beaumont vers la STEP de Gruchet-le-Valasse ; o Commune de Daubeuf-Serville et Limpiville vers la STEP de Bec de Mortagne.

Ouvrages d'épuration



Les réseaux d'assainissement

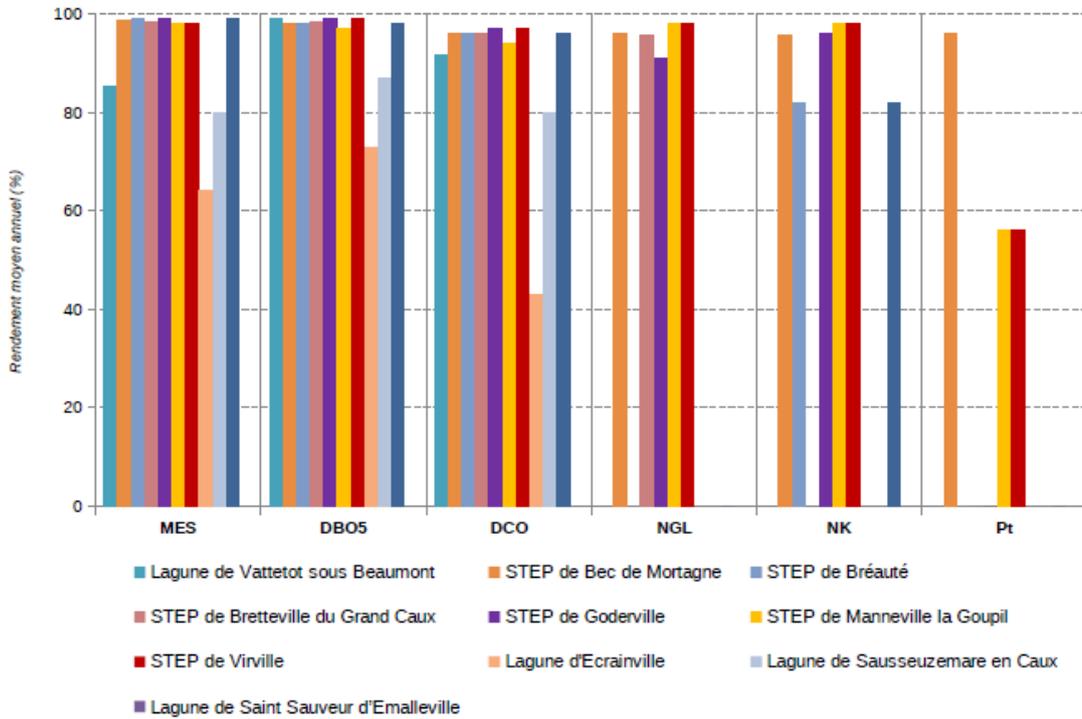
Ouvrages réseaux	Bretteville Saint Maclou	Maneville La Goupil	Goderville	Criquetot-l'Esneval	TOTAL
Longueur totale du réseau (ml)	62 143	21 488	15 122	19 944	118 697
<i>Linéaire de réseau gravitaire séparatif (ml)</i>	41 225	15 867	14 899	15 603	87 594
<i>Linéaire de réseau gravitaire unitaire (ml)</i>	280	0	0	0	280
<i>Linéaire de réseau de refoulement (ml)</i>	20 918	5 621	223	4 341	31 103
Nombre de Postes de refoulement (PR)	30	11	2	10	53

Performance des STEP

Secteurs	Nom du système d'épuration	Année de construction ou réhabilitation	Capacité (EH)	Respect du niveau de rejet	Cause de non respect du niveau de rejet
Bretteville Saint-Maclou	STEP de Bretteville Saint-Maclou	2001	1500	Oui (2019)	-
	STEP de Bréauté	1999	1 100	Oui (2018)	-
	STEP de Bec-de-Mortagne	2013	3 200	Oui (2019)	-
	Lagune de Vattetot-sous-Beaumont	1989	300	Non (2019)	Dépassement en sortie des paramètres MES et DCO
Manneville la Goupil	STEP de Manneville La Goupil	2013	1 300	Oui (2018)	-
	STEP de Virville	2008	630	Oui (2018)	-
Goderville	STEP de Goderville	2011	3 500	Oui (2018)	-
Criquetot l'Esneval	Lagunage d'Ecrainville	1982	400	Pas de rejet en sortie lors de la visite	-
	Lagunage de Saussezemare en Caux	1986	400	Oui (2019)	-
	Lagunage de Saint-Sauveur d'Emalleville	1979	600	Non (2018)	Dépassement en sortie du paramètre MES

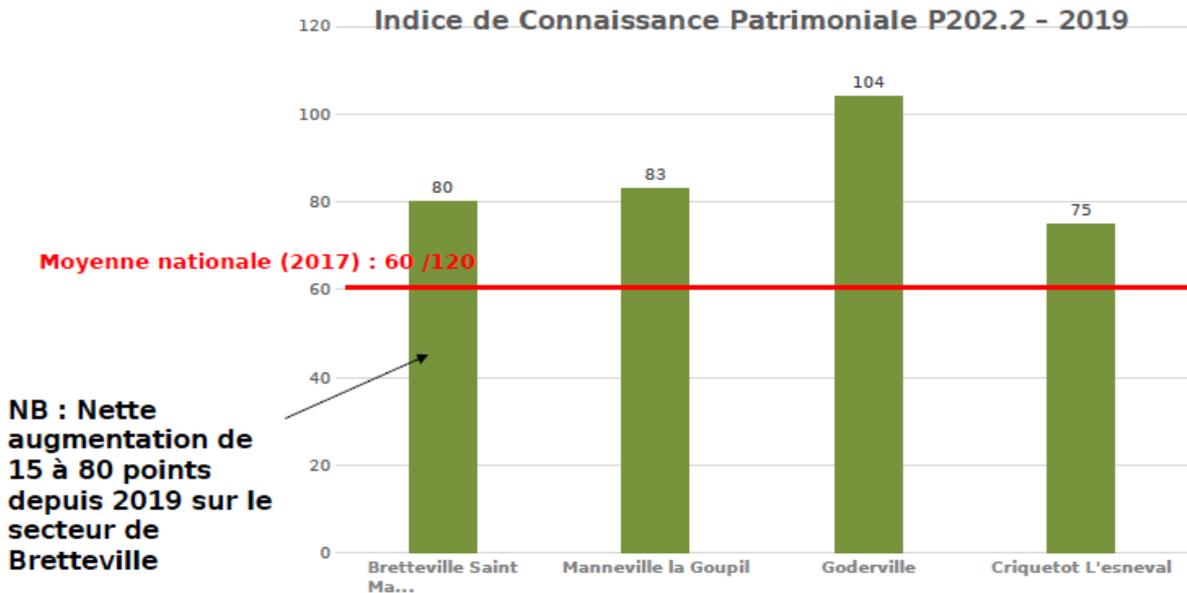
Rendements épuratoires

Le taux d'abattement des pollutions des ouvrages de



Indice de Connaissance patrimoniale (IP 202.2)

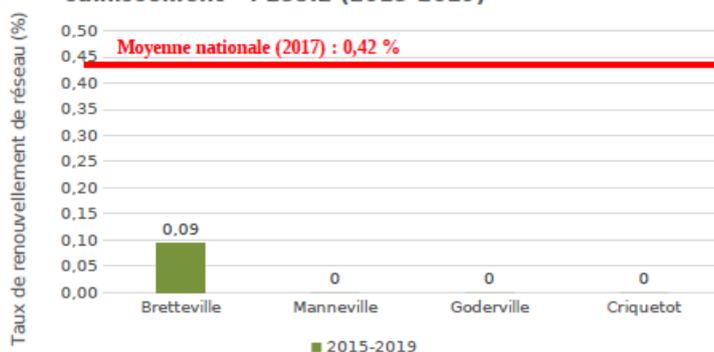
Indice de Connaissance Patrimoniale P202.2 - 2019



Entretien et réparation de 2019

Secteurs	Nettoyage des postes	Curage préventif du réseau	Inspections télévisées	Nb de désobstructions	Nb de contrôle de branchements	Nb de réparations sur ouvrage
BSM	✓	4 055 ml (6,5%)	0 ml	10	43	3
MIG	✓	890 ml (4,1%)	0 ml	1	23	0
God	✓	1 329 ml (8,8%)	1 002 ml (6,6%)	6	27	0
Criq	✓	1 055 ml (5,3%)	0 ml	3	40	4
TOTAL	✓	7 329 ml (6,2%)	1 002 ml	20	133	7

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement - P253.2 (2015-2019)



Travaux de renouvellement des équipements

Secteurs	Équipements renouvelés
Bretteville Saint Maclou	<ul style="list-style-type: none"> Installation de la télégestion sur 2 postes et sur la STEP de Bretteville du Grand Caux
Manneville La Goupil	<ul style="list-style-type: none"> Pas de renouvellement pour l'exercice 2019
Goderville	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs renouvellements d'équipements sur la STEP de Goderville
Criquetot l'Esneval	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement pompe - PR rue des 2 églises - Saint Sauveur d'Emalleville

M. LEDOUX précise que des projets sont en cours, tel que la suppression de la station d'épuration sur Bréauté et celle de Vattetot-Sous-Beaumont afin que les effluents soient transférés vers la station d'épuration de Gruchet-le-Valasse ainsi qu'une étude pour la création d'une nouvelle station d'épuration sur les communes de Saint-Sauveur-d'Emalleville/Ecrainville.

M. le Vice-Président corrige le SIDESA en précisant qu'il n'y a plus d'étude sur la nouvelle station d'épuration mais le remplacement des trois lagunes obsolètes de Saussezemare-en-Caux, Saint-Sauveur-d'Emalleville et Ecrainville car il n'y a pas de terrain suffisant pour accueillir une nouvelle station.

Cette étude consiste au transfert des lagunes vers trois stations existantes.

M. LEDOUX précise qu'un schéma directeur d'assainissement est en cours.

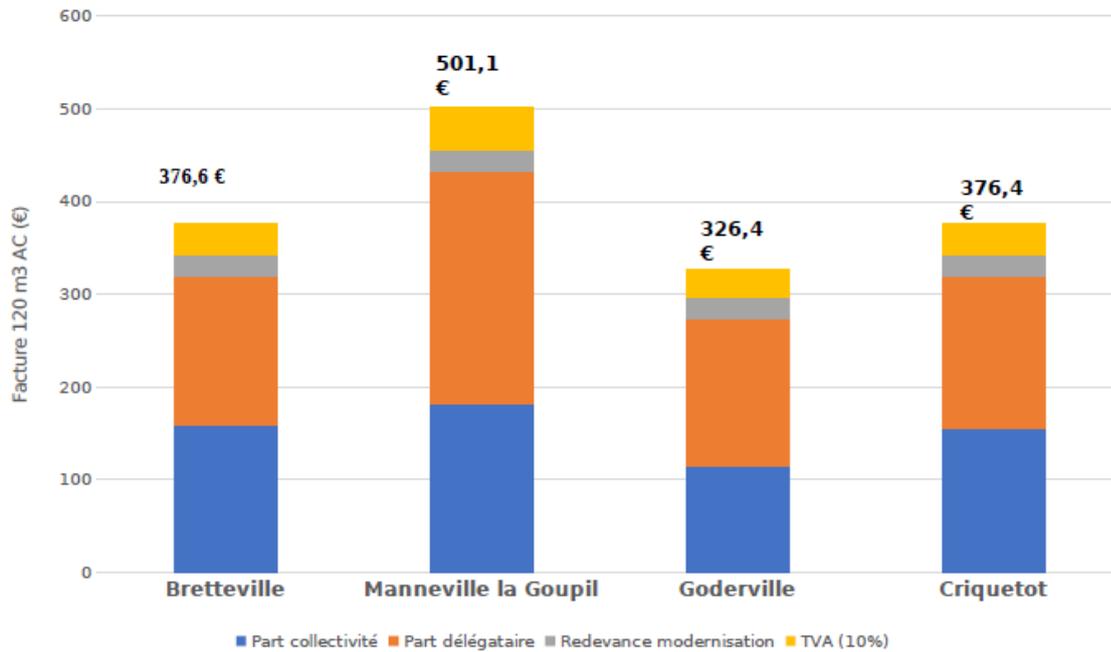
M le Vice-président dit que le raccordement et le redimensionnement des volumes de traitement des trois stations en remplacement des lagunes obsolètes seront intégrés au schéma directeur.

Etudes et travaux envisagés ou en cours

Secteurs	Opérations
Bretteville Saint Maclou	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la STEP de Bréauté et la Lagune de Vattetot-sous-Beaumont pour transfert vers la STEP de Gruchet-le-Valasse ;
Manneville La Goupil	<ul style="list-style-type: none"> 1 tampon rescellé, 1 boîte remise à la côte et 1 boîte renouvelée ;
Goderville	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'opération envisagée ;
Criquetot l'Esneval	<ul style="list-style-type: none"> Etude d'une nouvelle STEP sur Saint-Sauveur Ecrainville ; Divers travaux sur les lagunes de St-Sauveur et Ecrainville ;
Général	<ul style="list-style-type: none"> Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement.

Prix de l'Assainissement Collectif (au 1^{er} janvier 2020)

Facture 120m³ au 1^{er} janvier 2020



Positionnement en Seine-Maritime

Comparaison inter-services
Seine-Maritime
(96 services)



Communauté de communes
Campagne de Caux

Secteur de Bretteville Saint Maclou

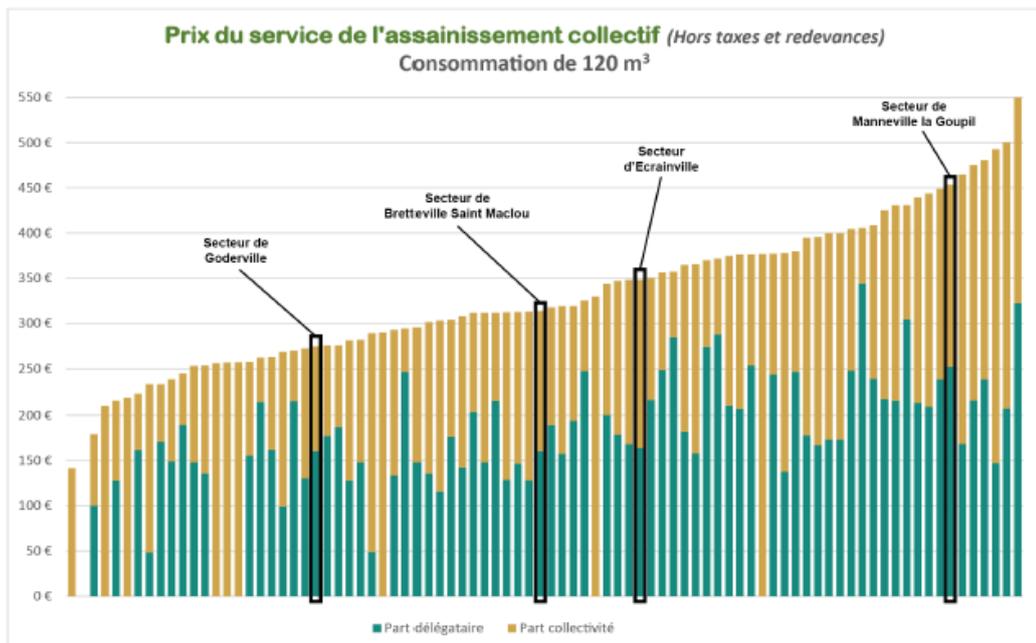
Secteur de Manneville la Goupil

Secteur de Goderville

Secteur d'Ecraiville

Prix de
l'assainissement
collectif
au
1^{er} janvier 2020
ou 1^{er} janvier 2019
(hors taxes et redevances)

(hors taxes et redevances)





Assainissement Non Collectif

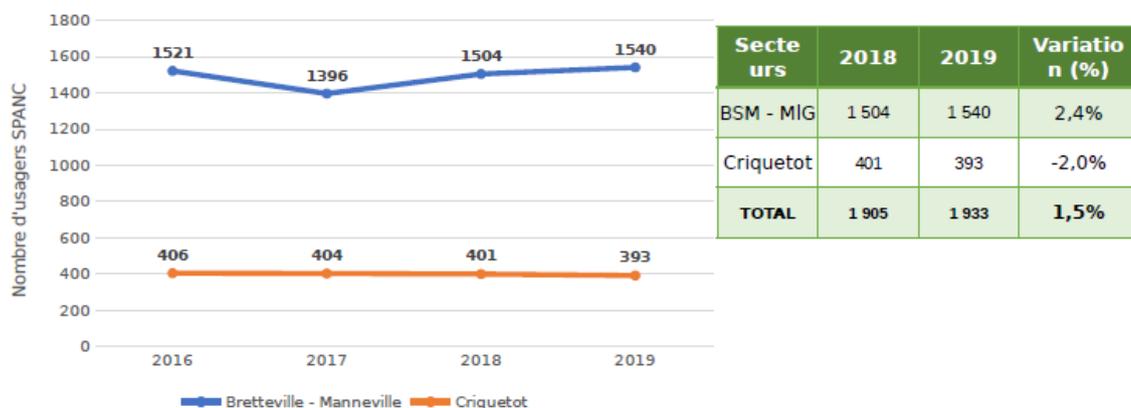
Exploitation du service - contrôle

Communauté de communes Campagne de Caux
Exploitation du service d'assainissement non collectif



Nombre d'usagers

Evolution du nombre d'usagers (2016-2019)



M. le Vice-Président rappelle que les objectifs du SPANC sont respectés sur cette année sauf période COVID. Les contrôles pour vente rentrent dans ce calcul.

La communauté de communes est compétente pour les contrôles. Concernant les non-conformités, un bilan est adressé chaque année aux communes. Le Maire reste bien compétent concernant les équipements à risques sanitaires sur sa commune. Il s'agit de la police du Maire, travaux, arrêtés.

Est-ce que cela est compris dans les transferts de pouvoirs de police.

Monsieur le Vice-Président dit que si cela n'est pas à l'unanimité, le Président peut refuser des transferts de pouvoirs de polices.

M. LEDOUX dit que l'objectif d'un contrôle tous les 6 ans est atteint.

Contrôles - Exercice 2019

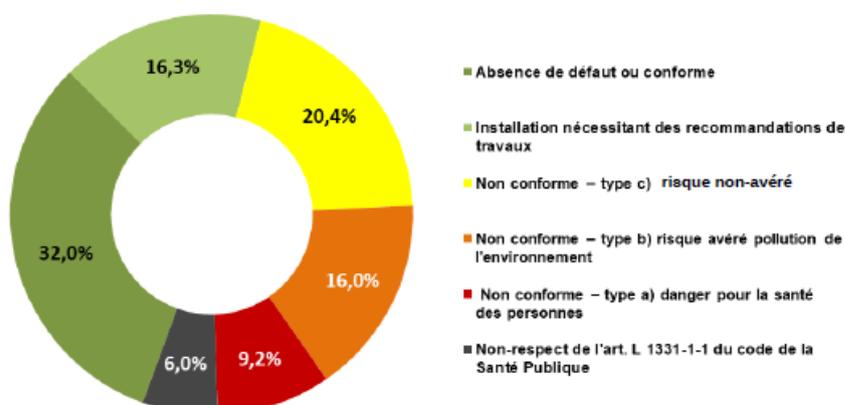
Activité en 2019 :

	Bretteville (régie)	Criquetot (EdN)
Contrôle de l'existant	5	-
Contrôle d'implantation et de réalisation des installations neuves	2	2
Contrôle d'implantation et de réalisation des installations réhabilitées	10	Nr
Contrôle périodique de bon fonctionnement	264(≈17%)	7(≈1,8%)
Avis sur certificats d'urbanisme (CU)	13	Nr
Instruction d'études et attestations de permis de construire	18	3
TOTAL	312	12

Conformité des installations ANC : secteur Bretteville

Secteur de Bretteville (Régie) :

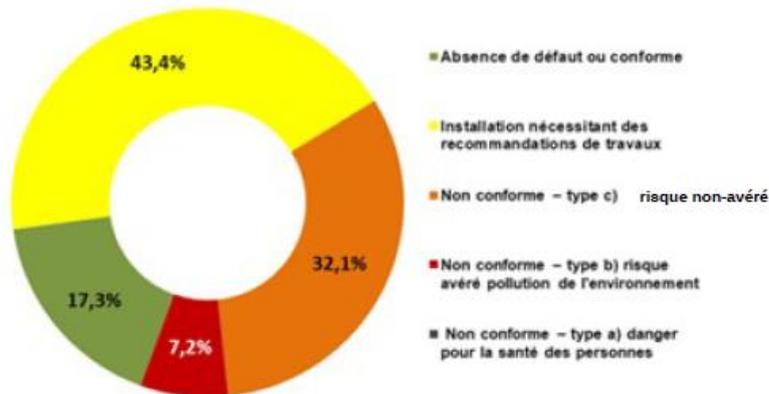
Le **taux de conformité¹** du parc est de **68,8 %**



Conformité des installations ANC : secteur Criquetot

Secteur de Criquetot-l'Esneval (Eaux de Normandie) :

Le taux de conformité du parc est de **60,6%**.



Prix de l'Assainissement Non Collectif

Facture 120 m ³ (1 ^{er} janv. 2020) - Régie Bretteville - (€ TTC)	Bretteville	Goderville	Manneville
Contrôle	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Contrôle + entretien (Sans pompe de relevage)	80,00 €	-	-
Contrôle + entretien (Avec pompe de relevage)	140,00	-	-

Facture 120 m ³ (1 ^{er} janv. 2020) - Criquetot-l'Esneval - (€ TTC)	Contrôle	Contrôle + entretien
Part d'exploitant	28,39 €	28,39 €
Part collectivité		30,00 €
TVA ANC	2,84 €	5,84 €
Total TTC	31,23 €	61,23 €

Il n'est pas normal de mettre à la distribution 300 000 m³ d'eau alors qu'on fait payer pour 350 000 m³. Il est attendu des rectifications sur les nombreuses erreurs constatées.

M. le Vice-Président dit qu'il est important d'avoir connaissance des RPQS dans leur intégralité car cela peut servir après le conseil.

La Commune de Bretteville-du-Grand-Caux est d'accord d'avoir les RPQS entier et présentera la synthèse au conseil. En revanche, il est ajouté que l'entretien des stations d'épuration et des postes de refoulement n'est pas réalisé.

Monsieur le Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement précise qu'il rencontre les délégataires lors des revues de contrat. La commission DSP va participer à la prochaine rencontre car ils seront présents lors des négociations

Enfin, la commune de Bretteville-du-Grand-Caux explique que les travaux de raccordement route du neufbourg sont terminés depuis un an et souhaite savoir quand les administrés pourront se raccorder.

M. le Vice-Président répond qu'il s'agit d'un problème connu. Le tronçon était non conforme. De nouvelles inspections sont donc en cours de visionnage.

1. Délibération n° 001/2021 : RPQS EAU 2019

A la majorité des suffrages exprimés, trois abstentions (Mme MURARI-BOZEC, Messieurs NIEPCERON et DUBOCAGE), une voix contre (M. BLONDEL),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le RPQS Eau 2019.

2. Délibération n° 002/2021 : RPQS ASSAINISSEMENT 2019

A la majorité des suffrages exprimés, une abstention (M. NIEPCERON),

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le RPQS Assainissement 2019.

3. Délibération n° 003/2021 : RPQS SPANC 2019

A la majorité des suffrages exprimés, une abstention (M. NIEPCERON),

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le RPQS SPANC 2019.

4. Délibération 004/2021 : FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – COVID-19

Après lecture de la délibération, une question est posée concernant la condition de création de l'entreprise postérieure au 17/03/2020. En effet, un commerce sur la commune d'Ecrainville avait prévu d'ouvrir au moment du premier confinement mais n'a pas pu ouvrir.

Il y a des conditions à respecter comme pour les aides de l'Etat.

M. le Président propose que toutes les entreprises en difficulté viennent se faire connaître auprès de la Communauté de Communes. A l'heure actuelle, il y a très peu d'entreprises qui se font connaître. Les communes doivent faire le relais.

La Région a ouvert une enveloppe de 20 millions d'euros, aujourd'hui il n'y a eu que 6 millions d'utilisés.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les conditions d'octroi du fonds de soutien aux entreprises.

5. Délibération 005/2021 : MODALITES DE CONSTITUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – COVID-19

Après lecture de la délibération, il est précisé que la participation des communes ne pourra excéder la participation financière de la communauté de communes. Il n’y aura cependant pas de montant de participation minimum.

M. le Président dit que la Communauté de Communes donnera le feu vert aux communes.

A l’unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les modalités de constitution du fonds de soutien aux entreprises

6. Délibération 006/2021 : CONNEXION DU SITE INTERNET WWW.CAMPAGNE-DE-CAUX.FR AVEC TOURINSOFT

Après lecture de la délibération et à l’unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la connexion du site internet www.campagne-de-caux.fr avec tourinsoft.

7. Délibération n°007/2021 : GEMAPI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CAUX SEINE AGGLO POUR L’ANIMATION DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET L’ANIMATION EN HYDRAULIQUE DOUCE

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI procède à la lecture de la délibération et précise que les captages de Saint-Maclou-la-Brière et d’Angerville-Bailleul sont prioritaires

A l’unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les conditions et modalités de mise en place de la convention de partenariat avec Caux Seine Agglo pour l’animation de la protection de la ressource en eau et l’animation en hydraulique douce.

8. Délibération n°008/2021 : GEMAPI - OBSERVATOIRE DES RELIQUATS D’AZOTE – CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT AVEC CAUX SEINE AGGLO ET NATUP POUR LA REALISATION DE MESURE D’AZOTE SUR LES PARCELLES AGRICOLES DES BASSINS D’ALIMENTATIONS DES CAPTAGES (BAC) D’ANGERVILLE-BAILLEUL / SAINT MACLOU LA BRIERE ET DE FAUVILLE-EN-CAUX – CAMPAGNE 2020-2021

Après lecture de la délibération, il est demandé pourquoi passer exclusivement avec la société Natup. Il est précisé que Caux Seine Agglo a établi une convention avec ces derniers.

Monsieur le Vice-président en charge de la GEMAPI ajoute que la convention signée ne sera que pour le territoire de Campagne de Caux et le financement également même si cela mentionne Fauville-en-Caux.

A la majorité des suffrages exprimés, 3 abstentions (Mme DHERVILLEZ, M. MALO Jean-Claude, M. VANDERMEERSCH),

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les conditions et modalités de mise en

place de la convention préalablement citée.

9. Délibération n°009/2021 : COLLECTE DES APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ET DES AMPOULES / TUBES NEONS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC OCAD3E

Après lecture de la délibération, Monsieur le Vice-Président en charge de la rudologie précise que l'obligation est que nous possédions des locaux fermés, grillagés. La convention mentionne un minimum de reprise de 6 tonnes par an. Aujourd'hui, 124 tonnes sont reprises soit environ 8 000 € par an de recettes pour la collectivité.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le renouvellement de convention avec OCAD3E.

10. Délibération 010/2021 : CONVENTION INHARI AU TITRE DU DEPLOIEMENT DU PROGRAMME SARE (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE)

Après lecture de la délibération, M. le Vice-Président en charge de la rudologie et du développement durable précise que le rôle d'inhari était essentiellement d'informer les administrés sur les aides possibles.

Maintenant, il est proposé d'accompagner les particuliers jusqu'à la réalisation et le suivi des travaux. La somme de 5000 € suffit pour la collectivité pour renseigner, informer et suivre les projets. En effet, cette somme arrive après subvention de 50% par les certificats d'économie d'énergie, de 17% par la Région. La prestation ici présentée coûte réellement 15 000 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention inhari au titre du déploiement du programme SARE.

11. Délibération 011/2021 : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE ST JACQUES – LOT 1 VRD – TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLE

Après lecture de la délibération, il est demandé à quoi correspondant la somme de 382 000 €.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux précise qu'il s'agit de la requalification de la rue St Jacques et de l'ensemble des travaux autour de la résidence la Chênaie à Goderville.

Il s'agit en réalité d'une augmentation de 13 000 €.

M. le Président précise que c'est une maîtrise d'ouvrage partagé avec la commune de Goderville. La Communauté de Communes a réalisé l'appel d'offres mais le financement sera partagé. Une présentation sera réalisée à la fin des travaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve l'avenant au marché de travaux de requalification de la rue St Jacques – Lot 1 VRD – Tranches ferme et conditionnelle.

12. Délibération 012/2021 : PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ENROBE DE LA COMMUNE DE BRETTEVILLE DU GRAND CAUX

Après lecture de la délibération, M. BLONDEL, Maire de Bretteville-du-Grand-Caux, Mme DURECU, Conseillère Titulaire de Bretteville-du-Grand-Caux et M. DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de Bretteville-du-Grand-Caux se retirent du vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la participation financière de la communauté de communes à hauteur de 7 151,98 € HT pour les travaux d'enrobés de la commune de Bretteville-du-Grand-Caux.

13. Délibération 013/2021 : APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Président précise qu'une délibération est arrivée hors délai.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres.

14. Délibération 014/2021 : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAUTAIRE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GODERVILLE DANS LE CADRE DE LA DECI

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition d'un terrain communautaire au profit de la commune de Goderville dans le cadre de la DECI.

15. Délibération 015/2021 : EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION EPF NORMANDIE – PHASE 2 TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RESORPTION DE LA FRICHE « JEEH PNEU »

Après lecture de la délibération, il est demandé quelle surface représente ce terrain.

Monsieur le Président répond que le terrain à une emprise de 1600 m².

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition d'intervention d'EPF Normandie – Phase 2 dans le cadre de la résorption de la friche « Jeeh Pneu ».

16. Délibération 016/2021 : BUDGET GENERAL 2020 : DECISIONS MODIFICATIVES N°5

Après lecture de la délibération, Mme la Vice-Présidente en charge des finances précise que les décisions modificatives pour les investissements sont autorisées à titre exceptionnel par le trésor public.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les décisions modificatives n°5 du budget général 2020.

17. Délibération 017/2021 : BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS 2020 : DECISIONS MODIFICATIVES N°2

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les décisions modificatives n°2 du budget collecte et traitement des déchets 2020.

Questions diverses :

Monsieur le Président dit que la Communauté de Communes n'échappe pas à la COVID-19. Son personnel est touché et il y a des agents en isolement.

D'autre part, les mesures gouvernementales obligent la fermeture de la piscine communautaire.

Il a été décidé de laisser la piscine fermée ainsi que l'ensemble des équipements sportifs jusqu'au retour des vacances de février, soit le 8/03.

Monsieur le Président précise qu'avec le maintien des activités pour les scolaires, des maîtres-nageurs en contrat à durée déterminée ont été prolongés mais avec la possibilité de demander à ces agents d'effectuer d'autres tâches. La gestion d'une piscine, c'est une équipe, notamment avec l'arrivée du nouveau chef de bassin.

On questionne Monsieur le Président sur la faisabilité d'une mutualisation des agents, notamment en cas de fermeture de services, telle que garderie,...

Monsieur le Président dit qu'il sera toujours possible de solliciter la communauté de communes.

Une question est posée sur l'implantation de la fibre sur le territoire.

Monsieur le Vice-Président en charge des réseaux répond que la commercialisation se fera en 2022.

Un courrier a été envoyé mentionnant fin 2021 mais il s'agit en fait de la fin des travaux.

La Commune de Bretteville-du-Grand-Caux souhaiterait obtenir une réponse concernant sa demande d'implantation d'un poteau incendie. La Saur ne peut pas fournir de devis sans l'accord de la communauté de communes.

Le trou était fait, la commune devait régler la somme de 1500 €. Maintenant, le trou est rebouché et cela va coûter 5000 €.

Monsieur le Président précise que les services vont faire le nécessaire et prendre contact avec le délégataire afin d'apporter une réponse rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Secrétaire de séance
M. BASILLE André

Le Président
M. REMOND Franck